

Examen FMH de pédiatrie: Historique et perspectives

Nicolas X. von der Weid, président de la Commission des examens de spécialiste

L'examen FMH pour l'obtention du titre de spécialiste s'est déroulé pour la première fois en 1997. Sa réussite est l'une des exigences posées à l'obtention de ce titre, en complément à la formation post-graduée requise. Les candidats ne peuvent s'y inscrire qu'après avoir réalisé au moins 3 ans de pédiatrie sur les 5 ans de leur formation post-graduée.

L'examen est composée de 2 parties: un écrit testant principalement les connaissances de base dans les différents domaines de la pédiatrie générale et spécialisée (incluant la néonatalogie) et un oral-compréhensif évaluant le savoir-faire et le savoir-être des candidat(e)s avec des patients réels; la partie écrite de l'examen est centralisée à Fribourg (et parfois Berne) le même jour, alors que la partie orale-compréhensive est décentralisée dans différents hôpitaux pédiatriques de Suisse romande, alémanique et si nécessaire au Tessin. La réussite de l'écrit est une condition au passage de l'oral. La préparation, le déroulement et l'évaluation des résultats de l'examen est du ressort d'une Commission ad hoc de la SSP. Cette Commission a été présidée par Mario Bianchetti pendant une dizaine d'années; j'en assume la responsabilité depuis 2006. A l'origine, comme d'ailleurs toujours actuellement, l'idée était celle d'avoir un examen de caractère «certificatif» et non «éliminatoire». Je m'explique: situé vers le terme de la formation post-graduée, cet examen doit en prouver la bonne qualité et, en quelque sorte, «certifier» de celle des pédiatres formés dans notre pays, juste avant leur installation en cabinet privé ou en pratique hospitalière. Les taux de réussite de l'examen écrit (85 à 100%) et oral (97 à 100%) le confirment d'ailleurs clairement.

Récemment, suite à différentes questions/propositions émanant de l'intérieur de la Commission pour l'examen de spécialiste comme d'autres organes de la SSP et en particulier de la Conférence des médecins-chefs des cliniques A, une réflexion de fond a été effectuée. Il est apparu indispensable

de modifier le format de l'examen écrit pour en élargir le spectre (plus de questions sur plus de domaines), le rendre plus «compétitif» (les candidats doivent s'y préparer plus sérieusement et spécifiquement) et le rapprocher des modèles européens. En effet, les accords bilatéraux signés par la Suisse avec l'Union Européenne permettent à des candidats étrangers de passer l'examen suisse, revenir au pays avec le certificat et ainsi «court-circuiter» les concours, très sélectifs eux, permettant normalement l'accès à la formation post-graduée en pédiatrie dans leur pays.

L'examen écrit a donc été adapté en 2009, avec l'introduction de questions de type «multiple choice» en complément aux traditionnelles (et importantes) questions de réflexion clinique, basées sur des vignettes réelles et reprises avec intérêt dans Paediatrica pour les Quiz. Cette modification permet d'évaluer les connaissances des candidats de façon plus large (donc plus équitable aussi) et de mieux «trier» les candidats suffisamment formés et armés pour passer la partie orale-compréhensive qui, une fois réussie, leur ouvre formellement les portes de l'activité pédiatrique indépendante. La Commission d'examen était très clairement pour conserver la structure actuelle de la partie orale qui donne satisfaction, tant aux examinateurs concernés qu'à la majorité des candidats.

Pour l'avenir, la Commission réfléchit à la nécessité, clairement exprimée par plusieurs de ses membres et son président, d'élever quelque peu encore le seuil de réussite de l'examen écrit et d'exiger peut-être une formation légèrement plus longue (4 ans de pédiatrie) avant de pouvoir s'y inscrire, ceci pour tenir compte de la réduction du temps de travail des médecins-assistants et par conséquent de leur bagage en termes de formation post-graduate. Ces thèmes, certainement assez controversés, devront bien sûr encore «mûrir» à l'intérieur de la Commission, faire l'objet d'une discussion avec la Commission pour la formation post-graduée de la SSP, avant de passer au Comité pour une décision définitive.

En tout état de cause, l'examen de spécialiste se doit de conserver une dynamique interne vivace pour anticiper, s'adapter et répondre aux modifications externes: types et durées de la formation post-grade en Suisse et à l'étranger (en particulier en Europe), nombre de candidats, évolution des patients et des pathologies, évolution de la pédiatrie de façon générale. Il est ainsi nécessaire de motiver des forces jeunes au sein de notre société pour poursuivre cet effort de qualité.

Correspondance

Dr Nicolas von der Weid
Département médico-chirurgical de pédiatrie
CHUV
1011 Lausanne
nicolas.von-der-weid@chuv.ch